



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2013

Présents : M. Olivier CHAPLET, Mme Isabelle PREVOT, M. Jean-Louis DUVAL, Mme Marie-Annick FAYAT, M. Jacques HEESTERMANS, Mme Liliana MEISTER, M. Jean-Michel BELHOMME, Mme Reine FASSI, M. André SAURIOT, M. Yves-Marie FRANCOIS, M. Daniel COMPTE, Mme Annick LABAYE, Mme Dominique GINESTIERE, M. Alain DEMANDRE, Mme Stefanie NALINE, M. Antoine VALVERDE, M. Etienne DEVAUX, Mme Fatima ABOU BAKARE, Mme Charline COGET, Mme Marika LEDUC, M. Philippe STEVANCE, M. Pierre LAINEY, M. Bruno COTTALORDA, M. Michel BERTRAND, Mme Catherine BENOIT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

M. REALINI à Mme FAYAT
Mme LEMAIRE à M. BELHOMME
Mme CRISCIONE à Mme MEISTER
Mme CHILLOUX à Mme PREVOT

M. HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

► **EST INFORME** sur les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **Décision n°8/2013 du 12 février 2013**

Signature d'un contrat de maintenance du matériel installé à la médiathèque avec la société DECALOG.
Montant : 924,56 € TTC

➤ **Décision n°9/2013 du 14 février 2013**

Troisième et dernière reconduction du marché à bons de commande de fourniture à la pompe de carburants avec la société Total Raffinage Marketing pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} juin 2013.

➤ **Décision n°10/2013 du 26 février 2013**

Acquisition d'un fourgon grand volume par la signature d'un bon de commande adressé directement à Inter Map France Motor Village Paris, filiale de Fiat Group automobile, entreprise auprès de laquelle ledit véhicule avait été initialement commandé par SOLAC DWA, au prix consenti dans le cadre du marché soit 32 165,85 € TTC

➤ **Décision n°11/2013 du 28 février 2013**

Signature d'un contrat d'entretien de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville avec la société EURO ASCENSEURS pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} mars 2013. Le contrat est renouvelable par reconduction expresse deux fois.

Montant : 1 815,53 € TTC

➤ **Décision n°12/2013 du 1^{er} mars 2013**

Signature de l'annexe 2013 à la convention de réservation par la municipalité de Cesson de places au sein de la crèche multi-accueil de l'association « Les Pitchouns ».

Montant : 93 750 €

➤ **Décision n°13/2013 du 1^{er} mars 2013**

Affermissement auprès de la société ITAC des tranches conditionnelles n°5, 6 et 7 portant sur le contrat de maintenance des infrastructures mises en place pour les sites extérieurs de la Police municipale, du Centre technique municipal, du Syndicat Intercommunal de la Culture et des groupes scolaires.

Montant total : 654,17 € TTC

➤ **Décision n°14/2013 du 5 mars 2013**

Signature d'un contrat avec l'association Alisé pour l'organisation d'une soirée thématique portant sur les émotions du jeune enfant le 21 mars 2013 de 20h à 22h.

La soirée se déroulera au bénéfice des assistantes maternelles, des professionnels de la petite enfance et des familles de la Commune.

Montant : 250 €

➤ **Décision n°15/2013 du 8 mars 2013**

Signature du marché relatif à la fourniture, la pose et l'aménagement d'une aire de jeux d'enfants dans l'enceinte du Jardin sous le vent situé dans le quartier de la Plaine du Moulin à Vent, avec la société Aquarelle « L'art du Jeu ».

Montant : 24 161,71 € TTC

➤ **Décision n°16/2013 du 8 mars 2013**

Signature du marché relatif à l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice de voirie pour le nettoyage des voies communales et la reprise de l'ancienne balayeuse de voirie, propriété de la ville, avec la SAS 3 D « Dominique Declercq Distribution ».

Montant : 147 014,71 € TTC

➤ **Décision n°17/2013 du 8 mars 2013**

Signature d'un contrat de maintenance avec la société Desmarez SA pour un logiciel de géolocalisation dénommé ROADLOC et un système de radio-communication pour la Police municipale.

Montant : 1 728,50 €

FINANCES

▶ **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

▶ **ARRÊTE** les résultats des différentes sections afin de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 comme suit :

RESULTAT D'EXECUTION 2012 :

BUDGET PRINCIPAL	RESULTAT DE CLOTURE 2011	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	RESULTAT DE CLOTURE 2012
INVESTISSEMENT	- 399 270,97 €		69 941,64 €	-329 329,33 €
FONCTIONNEMENT	935 229,71 €	- 255 723,46 €	340 565,35 €	1 020 071,60 €
TOTAL	535 958,74 €	- 255 723,46 €	410 506,99 €	690 742,27 €

► **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'année 2012 par le Comptable public est conforme au Compte Administratif 2012 de la Ville et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

► **INVITE** Monsieur le Maire à signer le Compte de Gestion 2012.

Fait et délibéré,

Vote :

23 voix pour

6 abstentions (M. Stévançe, Mme Leduc, M. Lainey, Mme Benoit, M. Cottalorda, M. Bertrand)

► **ADOpte** le Compte Administratif 2012 et ses résultats comme suit :

RESULTAT BUDGETAIRE 2012

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	4 158 901,48 €	11 816 607,89 €	15 975 509,37 €
DEPENSES	4 488 230,81 €	10 796 536,29 €	15 284 767,10 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 329 329,33 €	+ 1 020 071,60 €	+ 690 742,27 €
R.A.R. dépenses	- 313 234,38 €		- 313 234,38 €
R.A.R. recettes	+ 481 578,53 €		+ 481 578,53 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	- 160 985,18 €	+ 1 020 071,60 €	+ 859 086,42 €

Fait et délibéré,

Vote :

22 voix pour

6 voix contre (M. Stévançe, Mme Leduc, M. Lainey, Mme Benoit, M. Cottalorda, M. Bertrand)

► **DETERMINE** l'affectation du résultat suivante :

Le résultat à affecter est de 1 020 071 € :

- La section d'investissement étant déficitaire, il y a obligation de combler ce déficit par l'affectation de 160 985,18 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés »,
- Le solde soit 859 086,42 € affecté au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

► **DIT** que les écritures seront donc les suivantes :

- Section de fonctionnement :

Article 002 (R) – Excédent de fonctionnement reporté : 859 086,42 €

- Section d'investissement :

Article 1068 (R) – Excédents de fonctionnement capitalisés : 160 985,18 €

Les restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes d'investissement, sont inscrits sur les comptes afférents.

Fait et délibéré,

Vote :

23 voix pour

6 abstentions (M. Stévançe, Mme Leduc, M. Lainey, Mme Benoit, M. Cottalorda, M. Bertrand)

► **ADOPTE** le Budget Primitif 2013, chapitre par chapitre, et opérations par opérations en dépenses, de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2013
Chapitre 011 : Charges à caractère général	2 778 172,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	5 663 102,00 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	37 000,00 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	27 743,23 €
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	339 210,00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	648 000,00 €
Chapitre 65 : Autres charges gestion courante	1 590 167,25 €
Chapitre 66 : Charges financières	353 500,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	3 200,00 €
TOTAL	11 440 094,48 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2013
Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté	859 086,42 €
Chapitre 013 : Atténuations de charges	71 011,94 €
Chapitre 70 : Produits des services	841 987,00 €
Chapitre 73 : Impôts et Taxes	7 112 679,00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	2 370 530,12 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	174 800,00 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	10 000,00 €
TOTAL	11 440 094,48 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif total 2013
Chapitre 001 : Solde d'exécution d'investissement		329 329,33 €	329 329,33 €
Chapitre 020 : Dépenses imprévues		30 000,00 €	30 000,00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées		629 080,00 €	629 080,00 €
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	20 616,05 €	149 100,00 €	169 716,05 €
Chapitre 204 : Subventions d'équipements versés		185 000,00 €	185 000,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	289 749,02 €	2 284 830,00 €	2 574 579,02 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours		70 000,00 €	70 000,00 €
Opération 11 : Maison de la Petite Enfance	2 869,31 €	36 000,00 €	38 869,31 €
TOTAL	313 234,38 €	3 713 339,33 €	4 026 573,71 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif total
Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement		339 210,00 €	339 210,00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections		648 000,00 €	648 000,00 €
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves		666 985,18 €	666 985,18 €
Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues	218 149,82 €	1 340 800,00 €	1 558 949,82 €
Opération 11 : Maison de la Petite Enfance	263 428,71 €		263 428,71 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées		550 000,00 €	550 000,00 €
TOTAL	481 578,53 €	3 544 995,18 €	4 026 573,71 €

Fait et délibéré,

Vote :

23 voix pour

6 voix contre (M. Stévançe, Mme Leduc, M. Lainey, Mme Benoit, M. Cottalorda, M. Bertrand)

► **DECIDE** de fixer les taux des trois taxes directes locales, pour l'année 2013 de la manière suivante :

TAXES	TAUX 2012	TAUX 2013	VARIATION (%)
Taxe d'habitation	13,99 %	13,99 %	-
Taxe foncière sur propriété bâties	30,20 %	30,20 %	-
Taxe foncière sur propriétés non bâties	41,47 %	41,47 %	-

Fait et délibéré,

Vote :

23 voix pour

6 abstentions (M. Stévançe, Mme Leduc, M. Lainey, Mme Benoit, M. Cottalorda, M. Bertrand)

► **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2013 :

ASSOCIATIONS	RAPPEL CA 2012	PROPOSITION DU MAIRE
A.N.P.N.O.G.D	100,00 €	
ADAPEI 77	200,00 €	200,00 €
ADIR	250,00 €	500,00 €
Allo 3ème Age	2 000,00 €	
APE PEEP	100,00 €	

Cesson Animation	4 855,00 €	versement à l'identique des recettes perçues lors du vide grenier
Cesson Sans Frontière	9 000,00 €	6 000,00 €
Cesson Sans Frontière - voyages		3 000,00 €
Chœur du Balory Junior	100,00 €	100,00 €
Chorale Chantevert	450,00 €	450,00 €
Club de l'Amitié	5 800,00 €	5 800,00 €
D.D.N.A	250,00 €	250,00 €
Don du Sang Bénévole	300,00 €	300,00 €
Elan II	1 000,00 €	1 000,00 €
FCPE	100,00 €	100,00 €
FNACA Maroc et Tunisie		100,00 €
La Jardinerie	2 000,00 €	2 000,00 €
L'Art de Rien	300,00 €	300,00 €
Les 4 AS	150,00 €	150,00 €
Lire à Sénart		100,00 €
LIPECLE	150,00 €	150,00 €
LUPEIQS	100,00 €	100,00 €
OGEC St Paul	19 100,00 €	22 400,00 €
Partage 77	200,00 €	200,00 €
Relais de Sénart		200,00 €
Restaurants du Cœur	1 000,00 €	1 100,00 €
Scouts de France	250,00 €	300,00 €
Secours Catholique	1 200,00 €	1 200,00 €
Secours Populaire	350,00 €	350,00 €
Tibet 77	150,00 €	
Timbrologie	200,00 €	250,00 €
Travail Entr'aide		200,00 €
Verger de Cesson	500,00 €	500,00 €
Crèche Parentale Les P'tites Pousses	35 000,00 €	35 000,00 €

Fait et délibéré,

Vote : unanimité

► **DECIDE** de voter les contributions aux organismes de regroupement et les subventions d'équipement pour l'année 2013 de la façon suivante :

ARTICLE 6554 - Contributions aux organismes de regroupement	PROPOSITION DU MAIRE
Syndicat Intercommunal des Energies de Seine-et Marne	9 500,00 €
Syndicat Intercommunal de la Culture	357 284,25 €
Syndicat Intercommunal des Sports	902 800,00 €
TOTAL	1 269 584,25 €

ARTICLE 204158 - Subventions d'équipement au Groupement de collectivités	PROPOSITION DU MAIRE
Syndicat Intercommunal des Sports	145 000,00 €
TOTAL	145 000,00 €

ARTICLE 20418 - Subventions d'équipement aux autres organismes publics	PROPOSITION DU MAIRE
Bailleur social	40 000,00 €
TOTAL	40 000,00 €

Fait et délibéré,

Vote : unanimité

► **DECIDE** d'utiliser l'enveloppe communale d'investissement 2013, à hauteur de 1 050 000 € H.T (soit 1 256 000 € TTC) pour financer les travaux de construction d'un espace associatif et culturel, sur la Plaine du Moulin à Vent,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec le S.A.N. de Sénart pour les travaux de construction de cet espace associatif et culturel.

Fait et délibéré,

Vote :

23 voix pour

6 voix contre (M. Stévançe, Mme Leduc, M. Lainey, Mme Benoit, M. Cottalorda, M. Bertrand)

TECHNIQUE / URBANISME

► **DECIDE DE PRESCRIRE** l'élaboration d'un nouveau règlement de publicité sur l'ensemble du territoire communal.

► **DECIDE DE MENER** la procédure conformément aux dispositions de l'article L.123-6 et R.123-15 et suivants du Code de l'urbanisme.

► **DECIDE DE FIXER** les modalités de concertation prévues à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme de la façon suivante :

- Information sur le site de la ville et dans le bulletin municipal
- Information dans la presse locale
- Dossier explicatif à disposition du public à l'accueil du service urbanisme de la Mairie
- Registre destiné aux observations de toute personne intéressée à l'accueil du service urbanisme
- Possibilité donnée aux personnes intéressées (au sens de l'article L.581-14-1 du code de l'Environnement), et en particulier à tout organisme ou association compétents en matière de paysage, de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes, d'environnement, d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'habitat et de déplacements : d'adresser leurs observations par écrit à Monsieur le Maire s'ils souhaitent que leur avis soit recueilli tout au long des travaux ou participer aux réunions techniques proposées.
- Organisation d'une réunion avec les professionnels de la publicité d'une part et d'une réunion avec les représentants des commerçants locaux ; enfin en tant que besoin, d'une réunion avec les associations et autres personnes qui en auraient fait la demande.

Le bilan de la Concertation sera présenté et débattu en Conseil Municipal avant que ce dernier arrête le projet de règlement local de publicité.

► **CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération qui sera transmise :

- Au Préfet du département de Seine et Marne
- Au Président du Conseil Régional d'île de France
- Au Président du Conseil Général de Seine et Marne
- Au Président du Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Sénart
- Au Président de l'Établissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Sénart
- Au Directeur Départemental des Territoires de Seine et Marne
- Au Maire de la commune de Savigny-le-Temple
- Au Maire de la Commune de Vert-Saint-Denis
- Au Maire de la Commune Seine-Port
- Au Maire de la Commune Boissise-la-Bertrand
- Au Maire de la Commune de Réau
- Au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne
- Au Président de la Chambre des Métiers de Seine et Marne
- Au Président de la Chambre d'agriculture de Seine et Marne
- A la Police Nationale
- A la Police Municipale

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Affichée en Mairie pendant un mois, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme ; mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- Publiée au recueil des actes administratifs de la Commune

Fait et délibéré,

Vote :

► **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières

► **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage au SIESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public, rues des Acacias, Bergeronnette, Bouleaux, Bouvreuil, Campagnol et Chênes.

► **DEMANDE** au SIESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement de mobiliers existants sur le réseau d'éclairage public des rues Acacias, Autours, Bergeronnette, Bouleaux, Bouvreuil, Campagnol et Chênes.

Le montant total des travaux est évalué d'après l'Avant-Projet Sommaire à 99 490 € HT, soit 118 990.04 € TTC.

► **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatives à la réalisation des travaux.

► **AUTORISE** le SIESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME.

► **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'année 2013.

Fait et délibéré,

Vote : unanimité

RESSOURCES HUMAINES

► **DECIDE** de créer :

POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION

- 1 poste d'ATSEM de 1^{ère} classe, à temps complet
- 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe, à temps non complet (28 heures hebdomadaires)

► **DIT** que la présente délibération prendra effet au **01.04.2013**

► **DIT** que les crédits sont prévus au budget.

Fait et délibéré,

Vote :

22 voix pour

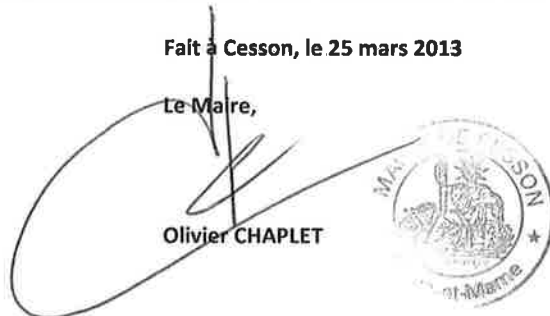
6 abstentions (*M. Stévance, Mme Leduc, M. Lainey, Mme Benoit, M. Cottalorda, M. Bertrand*)

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).
Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cesson, le 25 mars 2013

Le Maire,

Olivier CHAPLET

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Olivier CHAPLET". To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a cross, surrounded by the text "MAIRIE DE CESSON" at the top and "Cesson-les-Mines" at the bottom. There are small stars on either side of the bottom text.